

Informations accueil périscolaire de Bours



La commune de **Bours** a fait le choix de mettre en place un **accueil périscolaire** (les matins, midis et soirs durant la période scolaire) à **partir du 01/09/2022**.

Pour mettre en oeuvre ce dispositif les élus ont décidé de se faire accompagner par un opérateur local, la fédération départementale **Léo Lagrange** des Hautes-Pyrénées qui gère d'autres structures (Bordères sur l'Echez, Juillan, Séméac...) dans la périphérie tarbaise.

Qui s'occupe des enfants ?	Un directeur et une équipe d'animateurs, diplômés (salariés FDLL65 ¹), constituée, selon les normes SDJES ²
A quel endroit ?	L'école de Bours accueillera ce nouvel accueil périscolaire
Quelles activités ?	Le directeur et son équipe vont établir un projet pédagogique et proposerons des activités culturelles et sportives.
Quels sont les horaires ?	<ul style="list-style-type: none">➤ Ouvert à partir du 01/09/2022 les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la période scolaire➤ Horaires<ul style="list-style-type: none">• Le matin : accueil des enfants à partir de 7h30 à 8h30• Le midi pour les enfants qui mangent à la cantine de 11h45 à 13h40• Garderie municipale et goûter de 16h30 à 17h• Le soir : départ des enfants entre 17h et 18h15
Quelles sont les modalités ? 	Inscription préalable obligatoire <ol style="list-style-type: none">1. Remplir la fiche de renseignements et les vaccins de chaque enfant2. Fournir le Quotient Familial CAF pour établir le tarif3. Envoyer le tout par mail à alaebours65@gmail.com ou le déposer à la mairie de Bours.
Quels sont les documents à fournir ?	<ul style="list-style-type: none">➤ La fiche de renseignements remplie➤ Photocopie du carnet de vaccination➤ Le quotient familial disponible sur site CAF.fr

¹ FDLL65 : Fédération Départementale Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées

² SDJES : Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport



Tarification selon le QF CAF



Tarifs pour les familles

Quotient familial CAF des familles				Matin	Midi Hors repas	Soir
De	0	à	500	0.40	0.40	0.40
De	501	à	750	0.45	0.50	0.45
De	751	à	1000	0.50	0.50	0.50
De	1001	à	1200	0.60	0.50	0.60
De	1201	à	2000	0.70	0.50	0.70
De	Supérieur	à	2001	0.80	0.50	0.80

Une facture mensuelle sera établie, selon la fréquentation de l'enfant sur les différents temps scolaires. Le paiement pourra se faire selon les modalités de paiement suivantes :

- Prélèvement (mise en place courant le 1^{er} trimestre)
- Espèces
- Chèque
- CESU
- Pas de règlement par CB

Pour plus d'information :

- Consulter votre mairie
- Consulter le site <http://www.leolagrange-65.com>
(onglet « Bours » en cours de création)
- Téléphoner au siège départemental Léo Lagrange 65 au : 05.62.90.07.07
- Contacter la mairie de Bours au : 05.62.37.62.80